

Cote du document:	EB 2020/131(R)/R.10
Ordre du jour:	5 a) ii) c)
Date:	30 octobre 2020
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémorandum du Président

Proposition de restructuration de projets en République du Niger

Numéros des projets: 1100001688, 2000001810 et 2000002678

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Nadine Gbossa

Directrice régionale par intérim
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: n.gbossa@ifad.org

Jakob Tuborgh

Directeur de pays
téléphone: +225 8881 2137
courriel: j.tuborgh@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente et unième session
Rome, 7-9 décembre 2020

Pour: **Approbation**

Table des matières

Résumé du financement	ii
I. État d'avancement des projets et justification de la restructuration	1
II. Description des modifications proposées	3
III. Avantages et risques	4
IV. Instruments et pouvoirs juridiques	4
V. Recommandation	4

Équipe d'exécution du programme

Directrice régionale par intérim:	Nadine Gbossa
Directeur de pays:	Jakob Tuborgh
Responsable technique:	Audrey Nepveu de Villemarceau
Responsable des finances:	Mame Awa Mbaye
Spécialiste climat et environnement:	Pathe Sene
Juriste:	Aspasia Tsekeri

République du Niger

Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder

Résumé du financement

Emprunteur:	République du Niger
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Dates d'approbation du programme:	22 avril 2015, 9 avril et 22 septembre 2016
Coût total du programme:	206,1 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	34,5 millions de DTS (équivalant approximativement à 48,5 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	34,5 millions de DTS (équivalant approximativement à 48,5 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	Le prêt consenti à des conditions particulièrement favorables (prêt particulièrement concessionnel) sera exempt d'intérêt, mais supportera une commission de service fixe, déterminée par le Fonds à la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration et exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt. Il sera assorti d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds.
Montant du financement du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP):	9,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,0 millions d'USD)
Cofinanceurs:	Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP), Agence italienne pour la coopération au développement, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Mécanisme de relance du FIDA en faveur des populations rurales pauvres (RPSF)
Montant et conditions du cofinancement:	Fonds de l'OPEP: 15,0 millions d'USD (prêt) Agence italienne pour la coopération au développement: 28,2 millions d'USD (prêt) FEM: 7,6 millions d'USD (don) RPSF: 0,67 million d'USD (don)
Contribution de l'emprunteur:	33,4 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	11,2 millions d'USD
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

République du Niger

Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région de Diffa (ProDAF-Diffa)

Résumé du financement

Emprunteur:	République du Niger
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Date d'approbation du programme:	29 septembre 2018
Coût total du programme:	26,7 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	5,37 millions d'EUR (équivalant approximativement à 6,25 millions d'USD)
Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD):	5,37 millions d'EUR (équivalant approximativement à 6,25 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	Le prêt consenti à des conditions particulièrement favorables (prêt particulièrement concessionnel) sera exempt d'intérêt, mais supportera une commission de service fixe, déterminée par le Fonds à la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration et exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt. Il sera assorti d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds.
Cofinancier:	Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD)
Montant et conditions du cofinancement:	10,4 millions d'USD (don)
Contribution de l'emprunteur:	3,6 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,2 million d'USD
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

République du Niger

Projet de renforcement de la résilience des communautés rurales face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS)

Résumé du financement

Emprunteur:	République du Niger
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Date d'approbation du projet:	12 septembre 2019
Coût total du projet:	195,9 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	56,7 millions d'EUR (équivalant approximativement à 64,509 millions d'USD)
Montant du don au titre du CSD:	21 millions d'EUR (équivalant approximativement à 23,870 millions d'USD)
Montant du financement du FIDA (action climatique)*:	30,7 millions d'EUR (équivalant approximativement à 34,9 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	Le prêt consenti à des conditions particulièrement favorables (prêt particulièrement concessionnel) sera exempt d'intérêt, mais supportera une commission de service fixe, déterminée par le Fonds à la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration et exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt. Il sera assorti d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds.
Cofinanceurs:	Fonds de l'OPEP, FEM, Fonds vert pour le climat, Banque africaine de développement (BAfD), secteur privé (Banque agricole du Niger)
Montant et conditions du cofinancement:	Fonds de l'OPEP: 15 millions d'USD (prêt) FEM: 6 millions d'USD (don) Fonds vert pour le climat: 10 millions d'USD (7 millions d'USD sous forme de prêt et 3 millions d'USD sous forme de don) BAfD: 35 millions d'USD (prêt) Banque agricole du Niger: 1 million d'USD (prêt)
Déficit de financement:	5,0 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur:	26,30 millions d'EUR (équivalant approximativement à 29,9 millions d'USD)
Contribution des bénéficiaires:	4,9 millions d'EUR (équivalant approximativement à 5,6 millions d'USD)
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

* Selon les méthodes des banques multilatérales de développement relatives au suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

Recommandation pour approbation

Conformément aux Directives du FIDA relatives à l'exécution des projets et à sa Politique concernant la restructuration¹ des projets telle qu'applicable aux restructurations de niveau 1 impliquant un changement dans la classification attribuée au titre des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC)² avec un passage à la catégorie A, la proposition de restructurations résumée aux paragraphes 15 et 16 du présent document est soumise au Conseil d'administration pour approbation.

I. État d'avancement des projets et justification de la restructuration

1. Le portefeuille de projets financés par le FIDA au Niger comprend à l'heure actuelle trois opérations: i) le Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder; ii) le Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région de Diffa (ProDAF-Diffa); iii) le Projet de renforcement de la résilience des communautés rurales face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS).
2. Le ProDAF a été approuvé par le Conseil d'administration en avril 2015 avec pour objectif général de contribuer à garantir durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ménages ruraux face aux crises dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder. L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus de 240 000 exploitations agricoles familiales, leur résilience face aux chocs externes, y compris les changements climatiques, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux dans les trois régions. Depuis son approbation en 2015, et en raison de sa bonne performance, le ProDAF a reçu des fonds supplémentaires sous forme de prêts et dons de la part du FIDA et d'autres sources de cofinancement. Le montant total du programme s'élève à 206,1 millions d'USD, financé par les sources suivantes: i) un prêt du FIDA de 48,5 millions d'USD; ii) un don du FIDA au titre du CSD de 48,5 millions d'USD; iii) un don de l'ASAP de 13 millions d'USD; iv) un prêt du Fonds de l'OPEP de 15 millions d'USD; v) un don du FEM de 7,6 millions d'USD; vi) un prêt de l'Agence italienne pour la coopération au développement de 28,2 millions d'USD; vii) des contributions des bénéficiaires de 11,2 millions d'USD; viii) une contribution gouvernementale de 33,4 millions d'USD; ix) un don récent de 0,67 million d'USD du RPSF. Le ProDAF fonctionne bien et atteindra probablement son objectif de développement. Le taux de décaissement des fonds du FIDA est de 62%, ce qui est considéré comme satisfaisant dans le contexte du cycle de vie du programme.
3. Le ProDAF-Diffa a été approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2018. L'objectif général du programme est adapté de l'objectif du programme ProDAF dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder, dont ce programme est une extension. Son objectif est d'assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les capacités de résilience des ménages ruraux de la région de Diffa. L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus, l'adaptation aux changements climatiques et l'accès au marché des exploitations familiales, et de promouvoir l'intégration sociale et économique des populations réfugiées ou déplacées dans les communautés d'accueil. Le programme, d'une valeur totale de 26,7 millions d'USD, est financé par les sources suivantes: i) un prêt du FIDA de 6,25 millions d'USD; ii) un don du FIDA de 6,25 millions d'USD;

¹ EB 2018/125/R.37/Rev.1

² EB 2017/121/R.34

- iii) deux dons de la NORAD, pour un montant total de 10,4 millions d'USD; iv) des contributions des bénéficiaires de 0,2 million d'USD; v) une contribution du Gouvernement de 3,6 millions d'USD. Malgré les difficultés liées à la situation sécuritaire dans la région de Diffa, le programme atteindra probablement son objectif de développement et, bien qu'il ait été lancé assez récemment, son taux de décaissement est très satisfaisant, à 26% pour les fonds du FIDA et à 40% pour les fonds de la NORAD.
4. Le PRECIS a été approuvé en septembre 2019. L'objectif global du projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux. Son objectif de développement est d'accroître les revenus des ménages ruraux, d'améliorer leurs moyens d'existence et d'assurer l'insertion socioéconomique des jeunes (femmes et hommes) dans les métiers ruraux porteurs. Le coût total du projet sur six ans est estimé à 172,1 millions d'EUR, équivalant au moment de l'approbation à approximativement 195,9 millions d'USD. Ce montant est financé par les sources suivantes: i) un prêt du FIDA de 64,5 millions d'USD; ii) un don du FIDA de 23,9 millions d'USD; iii) un prêt du Fonds de l'OPEP de 15 millions d'USD; iv) un don du FEM de 6 millions d'USD; v) un financement du Fonds vert pour le climat de 10 millions d'USD; vi) un prêt de la BAFD de 35 millions d'USD; vii) 1 million d'USD de la Banque agricole du Niger; viii) une contribution du Gouvernement de 29,9 millions d'USD; ix) des contributions des bénéficiaires de 5,6 millions d'USD. Le déficit de financement s'élève à 5 millions d'USD. Le projet est entré en vigueur et est à présent en voie de remplir les conditions finales préalables au premier décaissement en septembre 2020.
5. Les trois opérations mentionnées ci-dessus sont gérées comme un programme de pays harmonisé, par la même structure de gestion. L'exécution des projets est réalisée par les unités régionales de gestion de projet, coordonnées par une cellule nationale de représentation et d'assistance technique.
6. En ce qui concerne l'impact environnemental et social, les trois opérations avaient été classées dans la catégorie B lors de leur conception. Récemment, toutefois, deux facteurs ont rendu souhaitable une révision de cette classification:
- a) Durant la mission de conception menée récemment par la BAFD en vue du cofinancement du PRECIS, la classification environnementale et sociale du projet avait été fondée sur les directives gouvernementales adoptées en 2019 pour l'évaluation environnementale des projets, et aujourd'hui opérationnelles dans le contexte national (Bureau national pour l'environnement établi en juin 2019 et Procédures nationales pour les études environnementales publiées en juillet 2019). Sur la base de cet examen, il a été déterminé que les mini-barrages prévus au titre du PRECIS devraient être classés dans la catégorie A conformément aux nouvelles directives. Cela a conduit la BAFD à classer le projet dans la catégorie A, et à publier la version actualisée des documents sur les mesures de sauvegarde, avec cette classification, sur la page web de la BAFD le 27 mai 2020³.
- b) Comme prévu, le ProDAF et le ProDAF-Diffa remettent en état les routes pour desservir les agriculteurs et faciliter l'accès aux marchés. Dans certains cas, la réfection de routes de plus de 10 kilomètres a été nécessaire pour relier efficacement les producteurs ruraux, les installations de stockage et les

³ <https://www.afdb.org/en/documents/niger-projet-de-renforcement-de-la-resilience-des-communautes-rurales-linsecurite-alimentaire-et-nutritionnelle-au-niger-precis-p-ne-a00-009-cadre-de-politique-de-reinstallation-cpr>, <https://www.afdb.org/en/documents/niger-projet-de-renforcement-de-la-resilience-des-communautes-rurales-linsecurite-alimentaire-et-nutritionnelle-au-niger-precis-p-ne-a00-009-cadre-de-gestion-environnementale-et-sociale-cges>, <https://www.afdb.org/en/documents/niger-projet-de-renforcement-de-la-resilience-des-communautes-rurales-linsecurite-alimentaire-et-nutritionnelle-au-niger-precis-p-ne-a00-009-plan-de-gestion-des-pestes-et-pesticides-pqpp>.

marchés. Aux termes de l'édition 2017 des PESEC du FIDA, un projet qui comprend la "construction/remise en état ou l'amélioration des routes rurales impliquant un déblaiement de la zone sur une longueur totale de plus de 10 km" est classé dans la catégorie A. Par conséquent, à la lumière des versions actuelle et à venir des PESEC du FIDA, afin de remettre en état des routes de plus de 10 kilomètres, les deux programmes devraient être reclassés en opérations de catégorie A.

7. Étant donné que le programme de pays du FIDA au Niger est coordonné par une structure de gestion unique, il est souhaitable que les trois opérations soient conformes aux mêmes directives d'évaluation environnementale et sociale dans un souci de coordination et de gestion. Il est donc proposé que l'ensemble du portefeuille actuel financé par le FIDA, composé du ProDAF, du ProDAF-Diffa et du PRECIS, soit reclassé dans la catégorie environnementale et sociale A.

II. Description des modifications proposées

8. Compte tenu de l'impact des nouvelles procédures d'évaluation environnementale au Niger pour certains travaux à réaliser dans le cadre du PRECIS, et de la nécessité de remettre en état des routes rurales de plus de 10 kilomètres afin de relier efficacement les producteurs, les installations de stockage et les marchés au Niger, il est proposé que le ProDAF, le ProDAF-Diffa et le PRECIS soient transférés de la catégorie B à la catégorie A. Avec ce reclassement, les projets seront conformes aux nouvelles procédures d'évaluation du Gouvernement, ainsi qu'aux PESEC du FIDA et au système intégré de sauvegardes de la BAfD.
9. Les documents sur les mesures de sauvegarde, publiés sur le site web du FIDA au titre des PESEC⁴, sont basés sur les documents originaux relatifs aux trois opérations ainsi que sur les versions complémentaires actualisées, élaborées par la BAfD dans le cadre de sa conception des opérations de cofinancement du PRECIS.
10. Le tableau ci-après présente une synthèse des principales modifications proposées:

	<i>Modifié</i>	<i>Aucune modification</i>
Objectif(s) de développement et/ou portée et caractéristiques des projets		X
Catégorie environnementale et sociale (conformément aux PESEC du FIDA)	X	
Dates d'achèvement		X
Cadres logiques		X
Zones du projet		X
Coût du projet		X
Cofinancement		X
Composantes		X
Catégories		X
Dispositions institutionnelles		X
Conventions juridiques	X (une référence à la catégorie des PESEC sera incluse dans l'annexe 3 aux accords de financement)	
Autres (veuillez préciser)		

⁴ <https://www.ifad.org/en/secap-disclosed-documents>.

III. Avantages et risques

11. Le reclassement environnemental et social des trois opérations ne résulte pas d'un changement stratégique concernant le portefeuille ou les types d'activités à financer. Le reclassement vise plutôt à aligner la classification des mini-barrages prévus sur les nouvelles procédures d'évaluation du Gouvernement et à permettre la remise en état des routes rurales de plus de 10 kilomètres afin de répondre au besoin, dans certaines communautés, de relier les agriculteurs à des installations de stockage et à des marchés distants de plus de 10 kilomètres. Les types de routes rurales qui seront remises en état, c'est-à-dire les routes allant des exploitations aux marchés, ne changeront pas.
12. Le changement de classification environnementale et sociale permettra au personnel des projets: i) de mieux prévoir et gérer les risques en rapport avec la construction et la gestion des mini-barrages; ii) de remettre en état des routes de plus de 10 kilomètres si cela s'avère nécessaire dans une communauté donnée pour améliorer effectivement l'accès des agriculteurs au marché.
13. Étant donné qu'il n'y a pas de nouvelles activités à financer, il n'y a pas de risques importants à gérer autres que ceux déjà inclus dans les cadres de gestion intégrée des risques respectifs. La remise en état des routes rurales et la construction des mini-barrages nécessiteront l'élaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale pour chaque investissement spécifique. Il est proposé que le parachèvement/la divulgation des études d'évaluation d'impact environnemental et social soit une condition préalable au démarrage des activités classées dans la catégorie A.

IV. Instruments et pouvoirs juridiques

14. L'annexe 3 de chacun des accords de financement concernés sera modifiée, avec l'ajout d'une référence au reclassement, dans le cadre des PESEC, de la catégorie B à la catégorie A. Ces modifications apportées aux accords de financement seront signées par le FIDA et la République du Niger. En ce qui concerne les accords de financement signés avant 2018, comme ceux relatifs au ProDAF et au ProDAF-Diffa, d'autres modifications pourraient devoir être incluses dans chacun des accords respectifs afin qu'ils comportent une référence aux PESEC et à leur classification.

V. Recommandation

15. La restructuration de niveau 1 proposée, comme indiquée en détail ci-dessus, implique un reclassement des opérations du FIDA au Niger – à savoir le ProDAF, le ProDAF-Diffa et le PRECIS –, qui passeront de la catégorie B à la catégorie A, conformément aux PESEC.
16. Je recommande que le Conseil d'administration approuve la résolution proposée:

DÉCIDE: le reclassement i) du Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder; ii) du Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région de Diffa (ProDAF-Diffa); iii) du Projet de renforcement de la résilience des communautés rurales face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (PRECIS), en République du Niger, qui passeront de la catégorie B à la catégorie A des PESEC.

Le Président
Gilbert F. Hougbo